

Bourse « Sophie Soudant » Règlement 2017

Sur proposition du Conseil d'administration de Clara Production asbl, il est décidé de la création et de l'attribution d'une Bourse d'études « Sophie Soudant ».

1° La Bourse d'études « Sophie Soudant » s'adresse à tou(te)s les étudiants(e)s de 1^{re} année de master en animation socioculturelle et éducation permanente (ASCEP) ou en presse-information (P-I) de l'IHECS qui peuvent rentrer un dossier auprès du secrétariat de Clara Production asbl pour le 20 avril au plus tard : info@claraproduction.be et un exemplaire par voie postale à Clara Production, boulevard Sylvain Dupuis 211/36 à 1070 Bruxelles

La Bourse est constituée d'un 1^{er} prix de 2.500 euros, un 2^{ème} prix de 1.500 euros et d'un stage de formation aux métiers de l'audiovisuel dans le cadre des activités de Clara Production asbl, entre février et mai de la 2^e année de master à l'IHECS afin de réaliser un projet original de communication audiovisuel culturel.

2° La Bourse est attribuée par un jury constitué par les membres du Conseil d'Administration de Clara Production asbl ou ses délégués et Jean-François Raskin ou un représentant de l'IHECS, ainsi qu'és qualité, Charles Michel, Premier Ministre, Daniel Weekers (Btv), Philippe Delusinne (RTL Group), Jean-Paul Philippot (RTBF), Melchior Wathelet Jr. (professeur à l'IHECS).

Le jury se réunit en avril de l'année considérée pour désigner les deux groupes de maximum quatre candidats/es qui réaliseront leur projet. De surcroît, pour les lauréats ayant directement réussi leur 1^{re} année de master, ils auront la possibilité d'effectuer un stage d'insertion en alternance chez Clara Production asbl et à Btv, ou à RTL TVI ou à la RTBF entre février et mai. Le pécule reçu permettra de couvrir les frais nécessaires à la réalisation de leur projet.

3° Les dossiers de candidature à l'obtention de la Bourse « Sophie Soudant » doivent comporter une lettre de motivation sur l'engagement des candidat(e)s et leurs attentes, espoirs et volontés quant au choix fait des métiers de la communication ainsi que le dossier porteur du projet audiovisuel.

Le jury sera particulièrement attentif aux qualités humaines de spontanéité, d'attachement aux libertés d'ouverture sur les autres et sur le monde, d'enthousiasme dans la réalisation du projet, de solidarité et d'esprit d'équipe du groupe de candidat(e)s choisi(e)s correspondant à la personnalité et à la joie de vivre de Sophie.

4° L'information relative à la création et à l'existence de la Bourse est assumée par Clara Production asbl sous forme d'affiches, sur le site de Clara Production asbl, et individuellement (si possible) à tou(te)s les étudiant(e)s de 1^{re} année de master à l'IHECS en sections ASCEP et P-I.

Le Conseil d'administration de Clara Production asbl négocie avec l'IHECS pour organiser de manière adéquate la mise en place et le suivi de la Bourse « Sophie Soudant ». Elle sera aussi répercutée à travers les organes avec lesquels Clara Production asbl collabore régulièrement.

5° la défense orale (5 minutes maximum) se déroulera le 27 avril 2017 à 18h30 au Velge